

*Demandes de documents*

[Français]

**M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, les documents demandés portent sur des négociations en cours, qui aboutiront probablement à un accord entre les deux gouvernements et ne peuvent donc être divulgués. Je prie donc l'honorable député de retirer sa motion.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

CORRESPONDANCE RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE  
RAFFINERIE PAR LA REDPATH SUGARS LTD.

Motion n° 3—**M. Herbert:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copies de la correspondance, mémoires, procès-verbaux, documents et accords ayant trait au financement par la Société pour l'expansion des exportations d'une raffinerie de sucre de canne qui doit être construite en Côte d'Ivoire par Redpath Sugars Ltd.

[Français]

**M. Bernard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur le président, les documents exigés comprennent des textes confidentiels qui ne sont ni publics ni officiels. Leur publication divulguerait des renseignements fournis par la SEE à titre confidentiel ne provenant pas du gouvernement. Je demande par conséquent que l'honorable député retire sa requête.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai pris l'habitude dans le passé, lorsque les députés n'étaient pas là pour présenter leurs motions d'en disposer au moment où elles étaient appelées, plutôt que de demander simplement à quelqu'un d'autre de les présenter à leur place. En agissant ainsi, je prends peut-être des libertés avec la procédure parlementaire. Il se trouve que le député de Vaudreuil, (M. Herbert) ne se trouve pas à la Chambre en ce moment. J'aimerais savoir si vous pensez comme moi que, dans un cas pareil, il est plus simple de procéder de cette manière, lorsque la motion est appelée et de la considérer comme reportée à l'ordre du jour. Il me semble que c'est une façon plus rapide de procéder. La Chambre est-elle d'accord avec cela?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La motion n° 31, inscrite au nom du député de Vaudreuil, est donc reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

CORRESPONDANCE RELATIVE À LA DÉCENTRALISATION DU  
MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS À L'I.-P.-É.

Motion n° 4—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents, mémoires, procès-verbaux, lettres et rapports qui se rapportent à la décentralisation du ministère des Affaires des anciens combattants dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

[M. Herbert.]

[Français]

**M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je prierais l'honorable député de retirer sa proposition, car nous ne pouvons pas produire les documents demandés qui sont à l'usage exclusif du ministère et de nature confidentielle.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

[Traduction]

Nous passons maintenant à la motion n° 50, inscrite au nom du député de Brandon-Souris.

**M. Paproski:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que le député de Brandon-Souris se trouve actuellement aux Nations Unies, je pense que les motions n°s 50, 51, 52 et 53 devraient également être reportées à l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que nous avons un problème. Il faut dans ce cas le consentement de la Chambre. Nous pouvons reporter les motions à l'ordre du jour, mais nous ne pouvons pas le faire en bloc sans le consentement de la Chambre. Il faut que nous les prenions une à une.

[Texte]

COPIE DU RAPPORT DE LA HAY ASSOCIATES SUR LA GESTION DU  
MINISTÈRE DES POSTES

Motion n° 50—**M. Dinsdale:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport de la société d'experts-conseils en gestion Hay Associates Ltd. sur la gestion du ministère des Postes, et de la liste des recommandations suivies par le Ministère.

[Français]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le rapport préparé par la maison Hay Associates Ltd., de même que la liste des recommandations suivies par le ministère sont des documents de travail interne à caractère confidentiel. Par conséquent, je demande donc à l'honorable député de retirer sa motion.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.

[Texte]

COPIE DES RECOMMANDATIONS DE LA HAY ASSOCIATES SUR LA  
GESTION DU MINISTÈRE DES POSTES

Motion n° 51—**M. Dinsdale:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des recommandations compilées conjointement avec le rapport de la Hay Associates Limited sur la gestion du ministère des Postes.

[Français]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, les recommandations compilées conjointement avec le rapport de la Hay Associates Limited sur la gestion du ministère des Postes sont des documents de travail internes à caractère confidentiel. Par conséquent, je demande à l'honorable député de retirer sa motion.

**M. l'Orateur:** Reportée à l'ordre du jour.